



Qu'est ce que je risque pour des escroquerie sur internet

Par **linux77**, le **21/02/2011** à **11:29**

Bonjour,rrnrnAlors voila, il y a deux ans j'etais avec une personne dont j'etais fou amoureux et qui etaient tres matérialiste, j'ai donc fait beaucoup de prêts bancaires mais cela ne suffisait pas, au bout d'un moment je ne pouvais plus emprunter, et je voulais toujours lui faire plaisir, j'ai donc posé des annonces sur des sites gratuits pour du matériel informatique que je vendais à faible prix mais ces objets n'existaient pas ...rrnrnJ'ai donc escroqué 12 personnes et la note s'eleve à un peu plus 3200 euros ...rnA noté que j'ai maintenant un plan de sur endettement qui s'élève à 28000 eurosrrnrnJe sais que l'alibi ne fait pas la raison mais je souhaitais quand meme expliquer les contexte ou cela est arrivé.rnrnJ'ai une convocation au tribunal correctionnel le 4 avril, je souhaiterai savoir à quoi m'attendre, mes risques, comment ca se passe etc etcrrnrnSachant que j'etais fonctionnaire au moment des faits je sais que je risque 7 ans de prison ferme mais est ce que je risque reellement du ferme alors que c'est la premiere fois que j'ai a faire à la justice ? J'ai aussi eut 48h de garde à vue ..rrnrnJe sais qu'il fallait reflechir avant mais j'etais dans une tourmante et je ne savais plus se que je faisais ... ca c'est passé il y a deux ans.rnrnDonc si vous pourriez m'eclairer sur un peu tout mes risques exact, procedures etc etc je vous en remercie vraiment d'avance !!rrnrnBonne journée à vous !!

Par **mimi493**, le **21/02/2011** à **15:56**

Il faut voir ça avec votre avocat, car la condamnation dépend de tellement de choses (type d'escroquerie, votre personnalité etc.)